



ARCHEVÊCHÉ DE DIJON

Dijon, le 1^{er} Février 2022

COMMUNIQUÉ

Le Communiqué de Presse publié par la Mairie de Dijon le 26 Janvier 2022 au sujet de la Chapelle Saint-Louis contient dans ses quatre dernières lignes des affirmations fausses que nous vous demandons de rectifier.

Il n'a jamais été question, comme le suppose le Collectif pour la Sauvegarde de la Chapelle Saint-Louis, que le produit de la vente de ce bien immobilier était « destiné à abonder le fonds d'indemnisation des victimes de la pédocriminalité ».

Cette insinuation est de nature à nous porter préjudice.

Si la Mairie a compétence pour les questions d'urbanisme, elle n'a pas à s'immiscer dans les affaires internes de la Communauté catholique de Dijon.